

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez
MM. FABRE et LE-
PROHON, Libraires, et
au Bureau du Journal, à
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-
MENT, quatre piastres
pour l'année, cinq pas-
tres, par la poste, pay-
ables d'avance.

VOL. 2.

MONTRÉAL, 22 OCTOBRE 1841.

No. 14.

ASILE POUR LES FEMMES AGÉES ET INFIRMES

OU

MAISON DE LA PROVIDENCE.

Une pieuse solennité vient d'avoir lieu dans le modeste oratoire de la MAISON DE LA PROVIDENCE. Le 16 du courant, un sainnedi, jour, comme l'on sait, particulièrement consacré à la Sainte Vierge, les Dames nouvellement incorporées pour l'*Asile des femmes âgées et infirmes*, commençaient leurs charitables travaux. Mgr. l'évêque de Montréal s'était rendu à l'hospice pour en bénir les heureux commencemens. Sa Grandeur, accompagnée du chapelain de l'établissement et de M. St. Pierre, prêtre du Séminaire, chanta d'abord le *Veni, Creator* etc., puis quelques strophes du *Stabat*, vû que l'Asile est sous le titre de Notre-Dame des Sept Douleurs, et l'antienne *Manum tuam* etc., à la louange de Ste. Elisabeth, patronne de l'oratoire. Après ce chant, quelques versets et des oraisons, Mgr. Bourget adressa à la pieuse assemblée quelques-unes de ces paroles simples et touchantes dont, sans doute, St Vincent de Paul se servait pour inspirer aux autres la charité qui le consumait. Ensuite le prédicateur énuméra les œuvres, les prodiges que la piété du sexe enfante partout en Europe, dans les lieux où les Sœurs de la Charité ont des établissemens ; il redisait alors ce que son cœur avait éprouvé en voyant les Hôpitaux de Marseille, les Asiles de Lyon, les Hospices d'Angers, les Fondations nombreuses de Paris, les merveilles de la Charité à Rome. Puis, faisant une heureuse allusion aux paroles du Diacre St. Laurent qui, pour les trésors de l'Église, montrait au Proconsul Romain les pauvres et les infirmes qu'il nourrissait, le charitable évêque montrait aussi aux cœurs sensibles de ces Dames, ce nombre de paralytiques, d'aveugles, d'infirmes de toutes les sor-

tes qui les environnaient, et qui devaient être leurs richesses spirituelles et les dignes objets de leur compassion et de leur tendresse. C'était là l'entretien du père avec ses filles ; oui, telles étaient les paroles que notre évêque appropriait si bien à la disposition de son bienveillant auditoire. A la fin, le chapelain de l'asile demanda au pontife de bénir cette œuvre, afin qu'elle prospérât ; et le pontife, avec attendrissement, chanta les paroles de la bénédiction épiscopale.

Tout ceci, lecteur, ne paraîtrait d'abord qu'un bien petit événement. Dans cette minime réunion d'une douzaine de personnes escortées d'une trentaine de pauvres et d'infirmes, priant ensemble avec un pasteur, on croirait, ce semble, qu'il y a tout simplement le fait ordinaire d'un acte de dévotion. Ne vous y trompez pas, lecteur ; il y a plus que cela. Il y a là tout l'avenir d'un grand événement ; il y a le berceau d'une œuvre admirable, l'ébauche d'un grand plan ; il y a là le fondement d'un édifice immense. Tout, dans la religion, commence ainsi par la prière et l'humilité ; tout ce qui est grand et saint ! Voyez à Bethléem ; voyez dans le Cénacle.

Ce n'est donc pas en vain que les lumières du Saint-Esprit ont été invoquées ; il y aura sagesse et force dans les conseils. Ce n'est pas en vain que l'on a rappelé à ces Dames chrétiennes le spectacle héroïque d'une mère-vierge *assistant debout à l'agonie de son fils* ; il doit y avoir là des vierges qui, adoptant des fils dans tous les malheureux, se montreront des mères par leur tendresse et leur fidélité. Ce n'est pas non plus en vain que l'on redisait qu'une Veuve auguste *avait ouvert ses mains à l'indigent et étendu ses bras à l'infortune*, tandis qu'elle *ne se nourrissait pas dans le repos* : c'est que parmi nous aussi il y aura toujours des veuves laborieuses, des femmes infatigables qui sauront joindre le travail à l'opulence et la piété aux soins des pauvres.

On pouvait bien après cela, à la suite de ces invocations, de ces prières, de ces souvenirs, on pouvait délibérer sur le sort de la veuve et de l'orpheline, sur le soulagement de celui qui souffre, sur la consolation de celui qui est affligé, sur l'assistance à procurer à quiconque est nécessaire. On le fit, et ce ne fut pas en vain. Dès cette première entrevue, on avisa aux moyens de fonder immédiatement, dans Montréal, une maison de SŒURS DE LA CHARITÉ, ces Filles admirables de St-Vincent de Paul, qui depuis deux siècles n'ont rien perdu des vertus célestes que leur inspira leur immortel fondateur : les Filles de St-Vincent, ces vierges séculières qui, comme des lis au milieu des buissons, conservent leur pureté avec le commerce et le contact journalier du monde, et qui avec cela, pleines de compassion et de ressources savent encore gémir sur toutes les misères et trouver toujours le secret de les guérir. Oh ! Vierges de la charité catholique, que vos cœurs sont beaux et vos œuvres admirables !

Eh bien, compatriotes, ce sont là les inappréciables hospitalières que doivent bientôt procurer à notre ville les Dames qui viennent de s'associer volontairement aux travaux de la persévérante Vve. Gâmelin. Déjà on a fait des démarches pour s'assurer du terrain où on leur construira un édifice assez vaste pour remplir toutes leurs vues ; des offres généreuses n'ont pas tardé à se produire ; seulement on délibère sur les avantages des localités ; c'est mercredi que ce point sera décidé dans une assemblée générale de la corporation. En attendant, avant même qu'un appel ait été fait à la générosité des individus, une personne aussi humble que charitable vient de déposer, sous l'anonyme, la somme de quatre mille huit cents francs ; les dons considérables de plusieurs autres particuliers sont déjà assurés. En un mot, l'œuvre semble se préparer de toutes parts avec une activité extraordinaire, et ceux qui la suivent croient y reconnaître la protection visible du ciel. C'est là ce que j'nois appellerons plus que jamais la MAISON DE LA PROVIDENCE.



LETTRE D'UNE SŒUR DE LA CHARITÉ DE SMYRNE.

Dans notre numéro du 8 courant nous avons parlé du dévouement du clergé catholique et des sœurs de la charité au milieu des nombreuses misères qui furent la suite de l'incendie de Smyrne. Toutes les correspondances de cette malheureuse ville s'accordent à rendre le même témoignage, et toutes représentent cet événement malheureux comme devant exercer la plus salutaire influence en faveur de la religion.

Les premières victimes de l'incendie s'étaient réfugiées sur la montagne du château située derrière la ville. Les missionnaires s'empressèrent d'aller leur porter secours ; ils sollicitèrent de l'autorité l'ouverture d'une caserne et d'un lazaret pour les y recueillir. Les Turcs, les Grecs et les Juifs, divisés par nations, furent réunis sur trois points. Les sœurs de la charité, joignant leurs propres ressources à celles des missionnaires, organisèrent aussitôt des distributions régulières de pain et de vêtements. Elles firent un appel à tous les catholiques ; un comité de secours fut aussitôt improvisé, et, par ce moyen, elles réunirent bientôt des ressources capables de suffire aux besoins de trente à quarante mille personnes. Elles ouvrirent dans leur propre maison un ouvroir public et y appelèrent toutes les dames catholiques pour y travailler au confectionnement des vêtements qu'il leur fallait distribuer. Dans quelques instans, ce service immense se trouva organisé aussi parfaitement qu'il eût pu l'être dans la ville la plus civilisée de l'Europe. Les sœurs se divisèrent en trois bandes, dont chacune, munie d'une pharmacie, se dirigeait deux fois par jour à l'un des lieux où les victimes de l'incendie se trouvaient réunies, pour panser les blessés et soigner les malades.

* Dès les premiers jours, dit une sœur dans une lettre, une souscription fut ouverte, et le succès dépassa l'attente ; bientôt tout fut organisé de façon à

“ procurer des distributions chaque jour ; en sorte que tous ces infortunés de-
 “ meurés sans la moindre ressource, se trouvent logés, nourris, vêtus, etc.,
 “ et bénissent, sans cependant la connaître, la main qui les assiste. “ Sans
 “ *les Francs ou catholiques, disent-ils, nous étions perdus. C’est vous qui*
 “ *êtes ces bons qui sont encore sur la terre pour y faire le bien. Nos Turcs ne*
 “ *le font pas comme vous.*” En voyant leur étonnement et leur reconnais-
 “ sance, vous pensez bien que nous ne manquons pas de leur dire (avec pré-
 “ caution toutefois) que cette charité qui leur semble si belle ne se rencontre
 “ que dans la religion chrétienne, la seule véritable. Faut-il vous dire quelle
 “ consolation ce fut pour nous de pouvoir voler au secours de nos frères dès le
 “ premier instant, et combien nos faibles services furent rendus avec des cinq
 “ ports que je ne puis vous exprimer ! Parmi cette multitude, près de cinqu-
 “ cents hommes, femmes et enfans sont blessés, soit par des chutes qu’une
 “ fuite précipitée causa à plusieurs, soit par le feu lui-même, d’où ils ne par-
 “ vinrent à se retirer que lorsqu’il leur eut ouvert un passage. Sous un ciel
 “ comme celui de Smyrne, ces blessures sont plus graves encore qu’ailleurs ;
 “ la chaleur étant très-forte cette année, la contagion eût été à craindre sans
 “ les précautions prises pour arrêter les progrès de ces plaies devenues profon-
 “ des. Jugez quelle belle moisson de bonnes œuvres pour les sœurs de Smyr-
 “ ne. Toutes ont travaillé et travaillent encore. Chaque jour, les unes
 “ partent et se rendent dans les champs, les autres dans les lazarets et sur la
 “ montagne, où l’on en découvre qui, quoique sous un toit hospitalier, man-
 “ quent pourtant de tout le reste, et nous reçoivent comme des anges descen-
 “ dus du ciel. C’est un spectacle vraiment attendrissant et déchirant tout à
 “ la fois. Pour mon compte, je ne pourrai vous dire tout ce que le cœur
 “ éprouve de consolations au milieu de ces infortunés, mais plus grandes que
 “ jamais ; puisque c’est maintenant que les délices du saint état que j’ai em-
 “ brassé se font sentir. Voici deux dimanches que nous nous contentons d’une
 “ messe basse, et nous partons avec nos provisions ; et le long du chemin on
 “ nous arrête jusqu’à trente fois et plus pour panser des malades. Le plus
 “ souvent, nous installons notre pharmacie portative à terre, d’autres fois, nous
 “ entrons dans les maisons. Croiriez-vous que je travaille de toutes mes
 “ forces sans éprouver aucune fatigue ! Les longues courses et les travaux
 “ d’un service presque continu ne se font sentir qu’aux pieds, qui, le soir,
 “ sont un peu malades. Le lendemain, on ne le sent plus, et on part avec le
 “ même courage que la veille. Avouez que ce sont là de belles et d’excel-
 “ lentes vacances. Comme la Providence est toujours admirable ! C’est aus-
 “ sitôt après la distribution des prix que l’incendie éclata ; en sorte que toutes
 “ nous avons pu nous consacrer entièrement à l’œuvre pressante. La pro-
 “ tection de St. Vincent nous aide et nous soutient. Puisse son nom être
 “ béni de tous les malheureux. Puisse surtout notre sainte religion être con-
 “ nue de ces infidèles ! On est généralement persuadé que cette épreuve aura
 “ des suites salutaires par la profonde impression que fait sur eux cet élan des
 “ catholiques empressés à les secourir. Il n’y a qu’un instant qu’un juif, en
 “ considérant les tristes restes de la ville détruite, disait qu’il était très-heu-
 “ reux que les catholiques eussent été épargnés : *Au moins, ajouta-t-il, ils*
 “ *partagent avec nous : les juifs ne le feraient pas.* Il parlait ainsi à une

« de nos sœurs qu'il conduisait chez des malades. Nous voilà tout-à-fait lancées chez les Turcs et chez les Juifs, et nous pénétrons partout sans le moindre danger. Le seul inconvénient était de ne point savoir leur langue ; mais Dieu sait ce qui nous convient, et les drogmans ne nous manquent pas. La charité des Lazaristes a passé dans le cœur des élèves. Ceux qui savent le turc, se font un plaisir de nous accompagner partout, et nous sont d'un grand secours. »



FAITS MIRACULEUX.—Dieu, qui seul peut être la cause efficiente de ces faits extraordinaires, auxquels ne sauraient atteindre les forces de la nature, et qui pour les produire se sert souvent du ministère de ses saints, n'a pas cessé dans sa Providence d'imprimer ce cachet de vérité et de divinité à la religion catholique. Le *Diario* du 10 août en fournit une preuve, en rapportant la guérison d'une religieuse, affectée d'épilepsie et de divers autres maux, qui l'avaient réduite, depuis 15 mois, à garder misérablement le lit dans un état d'immobilité, d'insensibilité physique et de prostration de forces tel qu'on s'attendait à la voir expirer d'un moment à l'autre. Ayant eu recours, d'après les exhortations d'un illustre prélat, à l'intercession de la bienheureuse Véronique Giuliani, le 17 mai 1839, au grand étonnement de toutes les personnes présentes, elle recouvra la santé, se leva de son lit, se rendit à l'église voisine, y resta quelque temps en prières, et agit ensuite comme si elle n'avait été atteinte d'aucune maladie. Un fait si merveilleux attira l'attention publique. S. E. le cardinal Della Porta Rodiani voulut qu'il en fût régulièrement informé, et, après les vérifications requises, il porta le 29 mai 1841 le décret suivant :

Constare de instantancâ perfectâque sanatione M. N. à diurnâ hemiplegiâ sinistri lateris unâ cum epilepsiâ ac virium debilitate, aliisque gravibus adjunctis, intercedente sanctâ Veronicâ Giuliani.

—L'*Ami de la Religion* rapporte un autre fait miraculeux dont l'insertion dans notre journal édifiera aussi nos lecteurs. C'est une guérison extraordinaire opérée par l'intercession du bienheureux Pierre Fourrier de Mattaincourt, Réformateur et Général des chanoines Réguliers de la *Congrégation de Notre-Sauveur* et Institutteur des Religieuses de la *Congrégation de Notre-Dame* en France, mort à Gray le 9 décembre 1640, âgé de 76 ans, et béatifié par le Pape Benoît XIII le 10 janvier 1749.

« Mademoiselle J.... H.... âgée de vingt-trois ans, fille de M. H...., maire de la commune de T.... (diocèse de Troyes), était souffrante et débile depuis plusieurs années. Son état maladif avait empiré au mois de mars dernier et inspirait de sérieuses inquiétudes. Les médecins les plus célèbres de la contrée ayant été consultés, avaient indiqué un régime à suivre, des traitements à employer, et déclaré que la maladie serait longue à guérir. Malgré son exactitude à se conformer au régime et au traitement prescrits, mademoiselle H.... fut bien plus malade dans le courant de mai et de juin. Un mal de gorge, qui avait commencé il y a cinq ou six ans, était devenu très-violent, et ne lui permettait plus que d'user de la soupe, ou d'autres aliments de ce genre ; encore avait-elle beaucoup de peine à les digérer, en rendait-elle

une partie après les repas. De là une grande faiblesse, un échauffement de la poitrine et de l'estomac. Les médecins disaient positivement qu'ils voyaient une ulcération à l'intérieur de la gorge : ils essayèrent vainement de la cautériser.

“ Dans les premiers jours de juillet, la malade eut une crise, à la suite de laquelle elle fut forcée de ne plus quitter le lit. A dater de ce moment, elle ne pouvait prendre aucune nourriture, pas même les alimens les plus délicats. Elle vomissait les boissons, dès qu'elle les avait reçues. Elle ne se soutenait qu'en suçant du sucre. Une chaleur brûlante était dans sa poitrine ; la fièvre la travaillait sans cesse. Les médecins ne savaient qu'employer. Ils conseillaient aux parens d'aller à Paris, consulter la science à son progrès. M. le curé de T...., connaissant la piété exemplaire de cette famille, et se rappelant les prodiges dont Dieu glorifie depuis plusieurs années le B. Pierre Fourier, pour amener sans doute sa canonisation, proposa alors un pèlerinage au tombeau du saint prêtre. On se rendit à cet avis sans la moindre observation. Le seul embarras était l'état de la malade. Malgré sa faiblesse, on se mit en route le 12 juillet. Elle supporta passablement le voyage, ne pouvant toutefois, comme à son ordinaire, rien prendre ni en nourriture, ni en boisson, quoi qu'elle essayât. Elle arriva à Mattaincourt le 13 au soir. Le 14, dernier jour de l'octave de la fête du bienheureux, elle alla à l'église dès 6 heures du matin. On la fit placer à genoux sur la tombe du saint prêtre. Elle resta dans cette position l'espace de trois heures, sans être aucunement fatiguée. Une messe fut célébrée à son intention : elle y communia. Peu de temps après, elle sentit son mal de gorge diminuer, ses jambes et son corps reprendre des forces, la chaleur intérieure et la fièvre se dissiper. Elle sortit de l'église parfaitement guérie, et se mit à déjeuner du meilleur appétit. Depuis ce moment, sa bonne santé continua. Elle n'éprouve plus de souffrances, et la digestion se fait sans difficulté.

“ Cette guérison a comblé de joie les parens de mademoiselle H.... et fait sensation dans le pays et dans le voisinage. M. le curé de T.... a célébré une messe basse en action de grâces quatre jours après le retour, et une partie de la famille y a communie. Toutes les raisons des médecins pour expliquer, à leur manière, l'état actuel de leur malade, se contredisent, et ne supportent pas un examen sérieux. Elles laissent voir à découvert Dieu admirable dans ses saints, aujourd'hui comme toujours.

S'il est des secrets qu'il faut humblement tenir cachés, il est aussi des œuvres de miséricorde qu'il est bon de découvrir et de publier, pour augmenter dans les enfans de Dieu la foi, l'espérance et l'amour.

C O R R E S P O N D A N C E .

M. L'EDITEUR,

Une discussion que j'ai eu à soutenir dernièrement sur la prescience de Dieu a été l'occasion de celle que je vous transmets. Si vous y trouvez quelque intérêt, veuillez lui donner place dans vos colonnes.

J'ai l'honneur, etc.

UN ALONNE.

On n'objecta que la prescience de Dieu détruisait la liberté de l'homme, et nécessitait toutes nos actions.

A cela je répondis : Toutes les difficultés élevées au sujet de la prescience de Dieu, que l'on prétend devoir nécessiter nos actions, ne viennent que de l'abus des mots, lesquels employés pour accommoder les choses à notre portée, sont appliqués à Dieu dans le sens que nous nous les appliquons à nous-mêmes.

Le mot *prescience* ne peut pas strictement s'appliquer à Dieu : il n'y a pour lui ni passé, ni avenir, tout lui étant présent dans tous les intervalles du temps. On ne doit pas dire de lui qu'il prévoit ce qui arrivera, mais qu'il voit ce qui arrive. On ne doit pas dire par rapport à Dieu qu'il prévoit ce que tel homme fera, mais qu'il voit ce qu'il fait. Ainsi quand Dieu a parlé par les prophètes, par rapport à lui, il disait ce qui arrivait : par rapport à nous les prophètes prédisaient ce qui arriverait. En un mot, Dieu par son éternité est présent à tous les tems, comme il l'est à tous les lieux par son immensité.

David renfermé dans la ville de Cécilam apprend que Saül se propose de venir l'y assiéger : il consulte le Seigneur et lui demande : Saül viendra-il ? Le Seigneur répond : il viendra.

David demande : les habitants de Cécilam me livreront-ils à Saül, ainsi que ceux qui me suivent ? Le Seigneur répond : ils vous livreront.

Sur cela David et ses gens s'échappent de la ville et se dispersent. Saül informé de leur évaison, renonce au dessein qu'il avait formé de venir assiéger cette ville.

Cela explique comment la prescience de Dieu ne nuit point à la liberté de l'homme. Dieu sait non seulement ce qui arrivera, mais encore tout ce qui peut arriver. Il savait sans doute quel sort Saül réservait à David, si ce dernier fût tombé entre ses mains, comme il savait que David le consulterait dans cette occasion ; mais toujours David était parfaitement libre.

Ezéchias étant très-malade, Dieu lui fait dire de mettre ordre à ses affaires parcequ'il mourrait. Mais voyant ses larmes et entendant sa prière, il lui fait dire par le même prophète qu'il lui accordait encore quinze années de vie. Il était bien libre à lui de supplier Dieu de prolonger sa vie. Dieu n'accorda cette grâce qu'à ses prières, et il n'y a pas à douter qu'il ne fût mort sans cela.

La prescience de Dieu nuisait-elle dans ce cas à la liberté du Roi ? Dieu dit ici ce qui serait arrivé si le Roi en eût agi autrement qu'il ne le fit.

Lorsque Dieu fait dire à David par le prophète Gad de choisir entre trois fléaux, ne savait-il pas bien lequel des trois le Roi choisirait ? et cette prescience privait-elle David de la liberté du choix ?

Dieu lui-même dit qu'il *veut* des choses qui n'arrivent pas *parceque l'homme ne le veut pas*. Jérusalem. Jérusalem combien de fois ai-je

voulu rassembler tes enfans, etc. etc. etc., *et tu ne l'as pas voulu.* St. Luc. 13. 24. Terrible prérogative de l'homme, mais s'il n'était pas libre, il ne pourrait être ni récompensé, ni puni.

3. C'est bien, me dit mon adversaire, je conviens maintenant avec vous que la prescience de Dieu ne détruit pas ma liberté. Mais une autre difficulté m'embarrasse :

Si je suis prédestiné, quelque chose que je fasse, je serai sauvé ou Dieu se serait trompé, puisque dans ce cas, il avait prévu mon salut. Si je dois être damné, quelque chose que je fasse, je le serai : autrement Dieu se serait trompé ; et alors je vois de l'injustice en Dieu.

A cela je répondis : Si donc Dieu a prévu que vous aurez l'an prochain une ample moisson, peu importe que vous cultiviez votre terre bien ou mal, ou du tout. Vous aurez une bonne moisson, ou la prescience de Dieu serait en défaut.

Mais, faites y bien attention, dans cette prescience entrât la connaissance que vous semeriez du grain après avoir préparé la terre : comme dans la prescience de Dieu sur le salut de l'homme entre aussi la connaissance des bonnes et des mauvaises actions de l'individu, de l'usage ou de l'abus des grâces.

Ces réponses me parurent satisfaire mon compagnon et nous en restâmes là.

UN ABONNE.



GRANDE SOLENNITÉ RELIGIEUSE A BURLINGTON,
DÉDICACE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

(Extrait de l'Autore des Canadas.)

Cette auguste cérémonie a eu lieu dimanche, 3 octobre courant, en présence de deux évêques, d'un nombreux clergé et d'une foule immense de fidèles. Mgr. de Boston, du diocèse duquel Burlington fait partie, arriva samedi soir accompagné de plusieurs prêtres irlandais. Mgr. de Nancy, venant du Canada, débarqua en même temps ; il fut reçu au quai par une grande congrégation de Canadiens qui l'attendaient. Le lendemain matin, toute la congrégation de Plattsburgh arriva dans le bateau traversier avec son digne curé en tête M. Roonay, ainsi que Messire St. Germain, curé de St. Laurent, qui venait à la suite de l'évêque de Nancy. L'infatigable Messire Labbé, déjà si avantageusement connu au Canada et aux Etats-Unis, était arrivé à Burlington depuis quelques jours, afin de préparer les enfans canadiens à la première communion et à la confirmation.

La cérémonie de la consécration commença vers 10 heures, Mgr. de Boston officiait, accompagné d'un nombreux clergé. La grand'messe fut célébrée par Messire Fenwick, frère de l'évêque..... A la suite de la grand'messe l'évêque de Boston administra le sacrement de confirmation aux enfans irlandais, préparés à le recevoir, par les soins du pasteur du lieu, le Revd. M. O'Callaghan.

Après le service divin de l'après midi, l'évêque de Nancy adressa aux Ca-

nadiens une exhortation qui parut encore bien courte, quoiqu'elle se prolongeât jusqu'à 7 heures du soir.

Lundi matin, Sa Grandeur l'évêque de Boston partit, accompagné de quelques membres du clergé, pour une visite pastorale à St. Albans, ainsi que dans d'autres parties de son diocèse. Mais ce jour-là une autre cérémonie non moins solennelle, non moins touchante que la précédente devait avoir lieu à Burlington. Les enfans canadiens devaient faire leur première communion et recevoir la confirmation des mains du vénérable évêque de Nancy. Est-il un catholique, tout indifférent qu'il soit en matière de religion, qui ait oublié ce grand acte de la vie, cette solennité auguste où l'enfant devient homme en un instant, en s'identifiant pour ainsi dire avec son créateur !..... Mais ici la cérémonie devenait encore plus imposante, plus touchante, en apercevant à la sainte table des filles, des garçons de plus de 18 ans, qui n'avaient pas encore approché des sacrements. Là étaient des hommes, des femmes mariés qui n'avaient pas encore communiqué !

☞ Ce n'est pas tout : non seulement un grand nombre de jeunes gens ont été admis à la première communion et à la confirmation, mais encore un nombre infini de fidèles se sont approchés des sacrements, qu'ils n'avaient pas fréquentés depuis un grand nombre d'années.

Cette courte visite de l'Évêque de Nancy et des dignes prêtres qui l'accompagnaient aura donc produit de grands résultats parmi les Canadiens. Plus de vingt-cinq mariages contractés devant des ministres ou des magistrats ont été ratifiés et célébrés en face de l'église ; un grand nombre d'enfants de tout âge, amenés de toutes les parties du diocèse, ont été baptisés, et le jour du départ de Sa Grandeur a été signalé par l'admission de plus de 200 Canadiens aux bienfaits de la tempérance ! tout ceci n'est qu'un faible tableau des bienfaits qui résulteront de cette courte mission.

Que doit-on conclure de cette mission, dans un pays où la masse des habitans est protestante ?.... Que les Canadiens, quelque soit le pays qu'ils habitent, sont toujours attachés à la foi de leurs pères ; que, lorsque la parole de Dieu leur sera prêchée avec onction et douceur, elle sera toujours en eux une vive impression.

On a prétendu qu'un grand nombre de Canadiens avaient abandonné leur religion en laissant le sol natal ; ceci n'est pas correct. Il peut s'en trouver quelques-uns, mais le nombre en est si petit qu'il est imperceptible. Et d'ailleurs c'est plutôt une tiédeur, presque justifiée par l'abandon où ils sont laissés, qu'un vrai abandon de leurs principes religieux. Une preuve que leur foi est encore vive, c'est qu'à la nouvelle de la visite de l'évêque à Burlington, accompagné de prêtres parlant le français, une foule immense est accourue, de plus de dix lieues à la ronde, pour participer aux saints mystères, et il est juste d'ajouter que leur conduite, durant la retraite, fut tout-à-fait exemplaire.

Il serait difficile de peindre l'empressement que tous ces Canadiens mettaient à s'approcher de l'évêque de Nancy, à lui parler, à lui demander des instructions. De son côté, Sa Grandeur pendant le peu de minutes de loisir qui lui restaient, les recevait toujours avec cette politesse, cette déférence qui le caractérisent, et qui doivent être l'apanage du vrai pasteur. Aussi le prélat avait-il prié Mr. Labbé, qui l'avait précédé à Burlington, de lui trouver un

logement chez une famille canadienne, afin d'admettre sans difficulté tous ceux qui désiraient le visiter. Sa Grandeur descendit ainsi que les prêtres qui l'accompagnaient, chez notre compatriote, Mr. Duvernay, où ils furent reçus avec tous les égards qui leur étaient dus. Mgr. de Nancy, à ce qu'on assure, ne se bornera pas à cette visite ; il doit retourner à Burlington dans la quinzaine, afin de mettre la dernière main au grand œuvre si heureusement commencé.



NOUVELLES DIVERSES.



FRANCE.—Le nombre des protestans, en France, ne dépasse pas 950,000; le nombre des catholiques est de 31 millions 490,000.

—On vient de trouver à Saint-Germer, près du diocèse de Beauvais, deux statues chrétiennes d'un grand intérêt pour l'histoire des beaux-arts. Toutes deux sont de la fin du XIIIe. siècle, entièrement peintes et dorées ; elles représentent la vierge Marie, avant et après la nativité.

La robe, bleue à l'une, et violette à l'autre ; le manteau, rouge à la première, et bleu à la seconde, sont semés de rinceaux, de fleurons et de corolles en or. Dans des quatre-feuilles et des médaillons feuillagés, se trouvent des lions héraldiques également peints en or. Sur la robe violette de la Vierge qui tient Jésus, une série de médaillons est occupée alternativement par deux coqs qui chantent et deux coqs qui se battent. Deux coqs absolument semblables sont sculptés sur le zodiaque en marbre blanc qui sert de frise à la cathédrale d'Athènes, et dont M. Didron a rapporté une estampe.

A ces deux Vierges, qui sont à peu près de grandeur naturelle, l'œil est bleu, la chevelure est jaune et dorée. La Vierge-mère couronnée et assise sur un trône comme une reine, semble orgueilleuse de l'enfant Jésus, en robe d'or, qui joue avec elle. L'autre Vierge, qui n'est pas encore mère, est debout et sans couronne ; elle contraste, par sa timidité avec la fière contenance de la première. La peinture appliquée à la statuairé, assez rare en France, donne ici des renseignemens précieux sur les étoffes brochées en or pendant le moyen-âge ; elle fournira en outre un document important pour les statues de même époque, mais à peu près décolorées, qu'on va replacer dans la Sainte-Chapelle de Paris.

Ces deux statues de Saint-Germer étaient ensevelies dans des décombres, depuis 200 ans peut-être ; elles sont maintenant nettoyées et placées honorablement dans la chapelle d'où elles proviennent, et qui est une copie de la Sainte-Chapelle de Paris. On ne touchera pas à ces statues, qui sont endommagées en quelques endroits, et l'on se contentera de fixer sur le cou de la Vierge-mère la tête qui en est détachée.

—On voit par les derniers journaux français les mandemens de plusieurs évêques de France, qui exaltent les bienfaits déjà produits par l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie et enrichissent leurs diocèses de cette belle et précieuse association.

—On a calculé, sur des données à peu près certaines, qu'il existe dans le monde entier environ 600,000 sourds-muets, et que la France à elle seule en renferme au moins 25,000

Le nombre des institutions ouvertes à tant d'infortunés, dans tous les pays civilisés, s'élève à 130.

ANGLETERRE.—Le 17 août, a été tenue à Manchester une grande conférence des ministres de la religion anglicane, au sujet des lois sur les céréales et autres monopoles affectant la nourriture du peuple. Plus de 650 ecclésiastiques étaient présents, dit le *Sun*, à la séance qui a commencé à 10 heures.

Un discours a été prononcé par le révérend docteur Atkins, nommé président de cette assemblée ; il y a protesté contre la doctrine que les ministres de la religion ne devaient pas intervenir dans les affaires politiques, et il a déclaré qu'il s'agissait d'empêcher une grande iniquité et la ruine de la nation. Aussi a-t-il conclu pour qu'une adresse énergique fût présentée.

Après deux discours des révérends Masser et W. Fletcher, la conférence s'est ajournée et a repris la séance à 4 heures. Le président annonça alors que l'adresse de la ligue contre les lois des céréales serait présentée et appuyée, à la chambre des communes, par M. Cobden, membre du parlement. Ce dernier prononça ensuite un discours qui fut applaudi, après quoi l'on s'ajourna au lendemain.

Nous ne savons pas de quel aïl le gouvernement verrait une démarche de ce genre prise par le clergé catholique des colonies.

—Nous lisons dans un journal anglais :

“ Une réunion de charité a été tenue la semaine dernière à Cross-deel par des dames du voisinage. Le duc de Wellington, qui avait assisté à cette réunion, partit en oubliant son parapluie. Lady P..... s'en étant immédiatement emparée, s'écria : “ Qui veut donner 20 guinées du parapluie du duc de Wellington ! ” Aussitôt un acheteur se présenta et compta les 20 guinées. Ce trait ayant été rapporté au duc par une des dames, il lui dit : “ Je me charge de vous fournir autant de parapluies que vous en voudrez, si vous pouvez toujours les vendre aussi avantageusement dans un but de charité. ”

ESPAGNE.—On trouve dans la *Gazette de Madrid* un décret du régent, relatif à la vente des biens du clergé. Ce décret déclare biens nationaux les propriétés du clergé séculier, ainsi que les biens, droits et actions quelconques des fabriques, des églises et des confréries, puis il déclare ces derniers en vente.

Ce décret n'est que l'exécution du manifeste que le gouvernement avait publié peu auparavant en opposition à l'allocution du Souverain Pontife, manifeste par lequel il déclare reconnaître l'administration des biens ecclésiastiques comme purement temporelle et lui appartenant à lui seul, et traite toute prétention du Saint-Père à la gestion de ces biens d'empiétement de l'autorité spirituelle sur l'autorité temporelle.

Dans tous les temps, les gouvernements qui ont voulu opprimer la religion et le clergé ont commencé par crier contre le Saint-Siège, et lui ont imputé des torts pour colorer leurs propres injustices. Ainsi des anciens souverains de l'Angleterre et de l'Allemagne ; ainsi de plusieurs monarques français qui ont eu des démêlés avec le Saint-Siège. Cependant le siège apostolique a toujours usé à la longue leurs persécutions, et le temps lui a fait justice de leurs violences.

—Les quêtes faites dans plusieurs diocèses de France sur l'invitation des évêques, en faveur des réfugiés espagnols, ont été généralement très-abondantes. Les cœurs catholiques ne pouvaient manquer de s'attendrir sur le sort de ces infortunés qui sont d'autant plus malheureux que, forcés d'abandonner leurs biens et leurs parents, ils voient encore les maux effrayants qui torturent leur pauvre patrie.

—Nous lisons ce qui suit dans une lettre de Madrid du 5 août :

“Voici un fait dont je puis vous garantir l'exactitude : Notre petite reine qui depuis qu'on lui a enlevé toutes ses dames d'honneur, pour les remplacer par des figures nouvelles, semble tout-à-fait dépaysée, disait l'autre jour devant sa sœur l'infante à Espartero. “Savez-vous, Espartero, que je voudrais bien aller voir maman ?” — “C'est impossible, répondit celui-ci, Votre Majesté est reine d'Espagne et ne peut pas sortir du royaume.”

— “Mais moi je ne suis pas reine, dit la petite infante, et je veux revoir notre maman.” — “Et moi, ajouta sa sœur, je ne veux pas être reine si je ne puis pas voir maman.” Espartero resta confus et ne sut plus que répondre.”

Il paraît cependant que l'on va améliorer un peu le sort de la jeune Isabelle, en rétablissant sur un pied régulier les communications entre elle et l'ex-régente sa mère.

—Les dernières nouvelles nous représentent Espartero comme perdant beaucoup dans l'esprit public : c'est cette raison qui l'a empêché de clore en personne les dernières Cortès.

PRUSSE.—Le gouvernement prussien vient d'envoyer à Munster un nouveau député, M. de Beckendorf, pour négocier avec Mgr. Droste, et tenter de fléchir son inébranlable fermeté. Pour le décider à donner sa démission ou au moins à se désister de la condition de son retour à Cologne, on lui fit les plus belles promesses. Il s'agissait encore du chapeau de cardinal qu'on lui faisait espérer s'il voulait se rendre aux demandes du gouvernement ; on lui promettait en outre de publier une déclaration qui sauverait son honneur, en le disculpant pleinement des accusations qui autrefois avaient été formulées contre lui. On prétendait que son obstination seule avait amené la déplorable anarchie dans laquelle se trouvait déjà le diocèse de Cologne. L'archevêque resta ferme et remit au commissaire royal la déclaration suivante, conçue dans des termes aussi précis qu'énergiques.

“1^o Je ne résignerai jamais ; 2^o je n'aspire pas au cardinalat ; 3^o depuis longtemps le gouvernement aurait dû publier la déclaration d'honneur, qui me disculperait d'accusations non fondées ; 4^o si par la mort de M. Husgen, et le refus du gouvernement de reconnaître M. Jven comme vicaire-général, il doit y avoir anarchie dans le diocèse, la faute en retombe entièrement sur le gouvernement et point du tout sur moi ; 5^o les propositions que j'ai faites à Mgr. Reisch, je les maintiens, la *conditio sine qua non* est ma réinstallation à Cologne ; 6^o si après avoir été réintégré à Cologne, on désire que je me rende à Rome, je puis tout aussi bien retourner à Munster.”

Telle est la déclaration que M. de Beckendorf a rapportée à Berlin : c'est le dernier mot de l'archevêque, il ne s'en départira pas, et le gouvernement n'est nullement disposé à accorder ses justes demandes.

Quant au bon ordre dans le diocèse de Cologne, le cabinet de Berlin est à

présent tout-à-fait rassuré ; les affaires marchent ; M. Jven administre et s'efforce de maintenir la tranquillité ; il a de bonnes intentions, mais il est faible. Ainsi il n'a pas osé refuser le *placet* aux cours de professeurs de la faculté de théologie de Bonn qui, cependant, continuent effrontément à enseigner les doctrines de *Hermès*. (1)

Il a confirmé dans leurs fonctions les examinateurs synodaux que M. Husgen avait nommés après l'enlèvement de l'archevêque, en révoquant la nomination de ceux que le prélat avait institués, et ces examinateurs synodaux sont en partie des hermésiens. Du reste M. Jven exécute fidèlement les ordres qui lui viennent de Rome ; ainsi, il signe toujours, *comme vicaire-général de l'archevêque*, et il a repoussé la demande que, dit-on, le gouvernement lui a faite de signer : *le vicariat général*.

ORIENT.—Des difficultés sérieuses s'étaient élevées entre la Porte et les Montagnards de Syrie à l'occasion de l'impôt que ces derniers avaient à payer. Les Montagnards avaient fini par offrir 3,600 bourses pour l'acquit de cet impôt, comme on le voyait dans notre dernier numéro, et l'on ne connaissait point encore quelles étaient les dispositions de la Porte à cet égard. Mais nous voyons par une lettre de Constantinople du 18 août que cet impôt est définitivement fixé par la Porte à 3,000 bourses seulement (un million cinq cent mille piastres).

—Il paraît certain, d'après des lettres du Liban du 8 août que les chefs rassemblés à Bet-el-Edin, le 30 juillet, ont résolu d'avancer vers Jérusalem et d'occuper Tyr, Byblos (Djebal), Bastrys et peut-être Sidon. Jérusalem a une garnison de 2,000 Turcs ; celle de Sidon atteint à peine le chiffre de 1,000, hommes ; et quant à Byblos, il n'y a dans la citadelle que 200 hommes ; Jessa peut avoir 1,500 hommes de garnison. Ce sont là les seuls points que possèdent les Turcs sur le littoral du Liban et dans la Palestine.

On doute que ces troupes albanaises, démoralisées, puissent résister quinze jours aux attaques des tribus du Liban, qui ont au moins 80,000 hommes sous les armes.

L'émir Béchir et les patriarches sont d'avis d'attendre les résolutions de la diplomatie ; mais plusieurs chefs trouvent que cela dure trop long-tems, *et qu'il faut accomplir définitivement le fait de la possession*. Les pachas de Jérusalem et de Sidon évitent soigneusement tout ce qui pourrait servir de prétexte à une attaque.

ALGERIE.—La partie haute de l'ancienne Carthage a reçu le nom de *Mont-Louis-Philippe*, depuis le don que l'année dernière le bey Ahmed a fait au gouvernement français d'un terrain situé à l'ouest de la Goulente, entre la mer au nord et des ruines romaines et carthaginoises au midi. Là s'élève une chapelle qui doit être consacrée à la mémoire de Louis IX, sur la terre même où le saint roi mourut le 25 août 1270.

POLYNÉSIE.—Mgr. Rochouse, évêque de Nilopolis (*in partibus*) et vicaire apostolique de l'Océanie-Orientale, est actuellement en France. Sa Grandeur

(1) L'hermétisme cherche à établir une fraternité parfaite entre les théologies patriarcales, judaïques, chrétiennes et mahométanes ; il voudrait aussi découvrir la même fraternité entre les théologies catholiques, sabelliennes, ariennes, luthériennes, calvinistes, etc. etc.

est accompagné du fils aîné de l'ex-grand-pontife des îles Gambier, Matua, et, assure-t-on, d'un prince de la famille de Taméha-Méa, roi actuel des îles Sandwich. Mgr. de Nilopolis sollicite un renfort d'ouvriers évangéliques pour l'abondante moisson des nombreux archipels de la Polynésie soumis à sa juridiction épiscopale.

CANADA.—Ce qui suit est la substance de résolutions prises le 18 août dernier par les paroissiens de St. Vincent de Paul relativement au soutien des pauvres.

“ Les surintendans des pauvres feront des quêtes dans la paroisse, et de ces quêtes formeront un dépôt pour pourvoir aux besoins des nécessiteux de la paroisse.

“ Les surintendans seront obligés de faire souvent, dans leurs districts respectifs, la visite des pauvres qui s'y rencontreront et de les secourir selon leurs besoins. Chaque pauvre, au lieu de mendier de maison en maison, s'adressera à l'un des surintendans pour en être secouru à même les fonds et dépôts entre ses mains. Tous dons et legs faits en faveur des pauvres seront versés entre les mains des surintendans.

“ Les paroissiens de St. Vincent ne donneront aux mendiants de paroisses étrangères, aucune autre aumône que la nourriture qui leur sera nécessaire dans le moment.”

Nous applaudissons beaucoup à la résolution que viennent de prendre les paroissiens de St. Vincent de se charger du soin de leurs pauvres. Nous désirerions que cette mesure pût devenir générale. Et dans ce but nous offrons nos colonnes à la discussion des moyens à employer pour peffectuer plus sûrement, surtout en ce qui concernerait l'extinction de la mendicité et la création d'ateliers des pauvres.

—Jeudi 14 du courant, a eu lieu la bénédiction solennelle de l'église réparée de St-Eustache (Rivière du chène.) On se souvient que cette église avait été la proie des flammes, lors des troubles qui bouleversèrent ce district en 1837. Depuis cette désastreuse époque qui avait occasioné, par un excès de représailles, l'incendie d'une partie du village de St-Eustache, les catholiques de cette paroisse n'avaient eu pour lieu de réunion aux saints offices, que le local trop étroit d'une maison particulière que Messire Paquin, leur Curé, avait fait construire pour un couvent; et encore cette bâtisse avait aussi subi le sort de l'incendie général. On y avait seulement fait les réparations absolument nécessaires pour la célébration des saints mystères, en attendant mieux. Or, ce mieux a été la reconstruction presque entière de l'ancienne église, dont les murs avaient été considérablement endommagés; on en a deplus exhaussé les longs-pans, ce qui donne à tout l'édifice un aspect beaucoup plus avantageux que celui qu'il avait autrefois; on a également réparé provisoirement le portail; en un mot, on a mis le tout en état d'être consacré au

culte de la religion. Dans cette circonstance, les habitans de St-Eustache ont montré un zèle assez digne d'éloge, puisque, malgré toutes les pertes qu'ils ont essuyées, ils ont pu suffire aux dépenses nouvelles que ces travaux exigeaient, sans que le gouvernement leur soit venu en aide, ni même leur ait donné un seul sou de dédommagement.

Quant à la cérémonie religieuse, elle a eu toute la pompe et toute l'édification possible. C'est Mgr. Gaulin qui a fait cette bénédiction, et c'est Mgr. Bourget qui a annoncé la parole de Dieu devant le nombreux auditoire que la circonstance avait attiré.

—Le Bill passé dans la session du Parlement Provincial pour incorporer l'Asile que Madame Gamelin avait ouvert aux femmes pauvres, âgées et infirmes, et qu'elle dirige depuis une dizaine d'années, porte pour clauses principales :

1^o Que les personnes suivantes, savoir : les Dames Em. Gamelin, Magd. Durand, P. Jos. Lacroix, A. P. Nowlan, M. C. Cuvillier, A. M. Delisle, M. A. F. Viger, J. Perrault, E. R. Fabre, S. Tavenier, L. Berthelet et N. Deforme et toutes autres personnes choisies par ces Dames pour les assister, ou leur succéder, formeront un corps politique ayant plein pouvoir d'acquérir, de posséder, de vendre, échanger, aliéner, en un mot, transiger de quelque façon légale que ce soit pour elles ou leurs successeurs, toutes sortes de biens meubles et immeubles, aux fins de créer et soutenir, agrandir et perpétuer un Asile pour les femmes âgées, infirmes etc. Deplus, que le dit Asile peut acquérir jusqu'au montant d'une rente annuelle de £1000, cours de cette province.

2^o Que cette corporation aura le droit de se régir par telles règles ou réglemens qu'elle jugera à propos d'établir dans les assemblées générales et annuelles, lesquelles assemblées, dont une en octobre, seront annoncées sept jours à l'avance, dans les papiers-nouvelles de la ville, dont un sera la *Gazette de Montréal*.

3^o Que les Membres de la dite Corporation pourront élire à la majorité des voix, des Directrices, une Secrétaire et une Trésorière ; lesquelles officières seront continuées en fonctions jusqu'à ce qu'il soit fait une nouvelle élection dans l'assemblée annuelle d'octobre, ou dans une assemblée extraordinaire qui serait demandée par au moins cinq membres de la Corporation. Deplus, qu'il sera loisible aux dites Dames de se choisir telles suppléantes ou assistantes qu'elles jugeront utiles ou nécessaires à la due administration des affaires de la communauté ; de les rétribuer équitablement et en proportion de leurs services, en tout ce qui serait conforme aux règles et ordonnances de la dite Corporation.

Enfin, il est reconnu que les membres de cette Corporation ne gérant comme telles que les biens de l'Institution, ne sont en cette qualité responsables de rien en leur nom privé, et conséquemment qu'elles n'ont aucun besoin de l'autorisation de leurs maris pour tout ce qui concerne cette religieuse administration.

Tel est le Bill excellent que vient de passer la Législature provinciale et auquel l'Honorable D. B. Viger a donné, en Chambre, une attention toute particulière, ainsi que l'Hon. J. Quesnel, dans le Conseil. Cette mesure avait aussi été l'objet des soins de A. Larocque, Ecr., qui en avait rédigé les bases et aussi préparé les requêtes. Désormais cet acte sera donc pour tous les bienfaiteurs de l'Asile une garantie complète, tant sous le rapport de la loi, que sous le rapport de l'emploi consciencieux des dons qu'ils auront reversés dans le sein des pauvres, en les confiant aux mains charitables et intelligentes qui doivent les recueillir et les distribuer.

Nous savons qu'il doit se tenir une assemblée générale des Dames de cet Asile, mercredi 27 à 9 h. A. M. à la *Maison de la Providence*, rue Ste. Catherine.

—Mr. McLeod, dont le sort a tant agité le monde politique, soulevé tant de conjectures, fait mettre sur pied tant d'armées idéales et fait péricliter l'avenir de deux grandes nations et même de l'univers entier, Mr. McLeod est aujourd'hui bien paisible et en parfaite sécurité dans notre ville de Montréal. Déclaré *non coupable* le 14 du courant, il fut mis en liberté sans essayer la moindre insulte, et le 16 il arrivait tout joyeux à Montréal, conduit par un capitaine de l'Artillerie des Etats. Sa mise en liberté ramène la sérénité sur l'horizon politique et dissipe les nuages imaginaires qui fesaient appréhender à plusieurs personnes les désastres de la guerre.

On sait que quelques jours auparavant, le gouvernement anglais, de son côté, avait remis en liberté un nommé Grogan, que des agents trop officieux s'étaient permis de prendre sur le territoire américain.

—Nous ne pouvons tenir nos lecteurs au courant de toutes les bonnes œuvres, retraites, missions qui se font de toutes parts dans le Canada. Les seuls travaux de Mgr. de Nancy sont si multipliés et si rapides qu'à peine pouvons-nous en indiquer quelques-uns. Au commencement du mois, à la suite de sa prédication à la retraite de Chateauguay, Sa Grandeur fit à Burlington la mission dont il est parlé dans une autre partie de ce numéro; elle érigea le calvaire du Mont-St-Hilaire, termina la retraite de Ste-Marie de Monnoir, en ouvrit une autre à St. Jean Dorchester, et alla célébrer à Terrebonne l'anniversaire de la retraite qu'elle y donna l'année dernière. Dans cette dernière place, Mgr. vit avec attendrissement, les fruits de grâces et de persévérance qu'il y avait produits; l'enthousiasme avec lequel il y fut accueilli lui disait assez ce qui en était. Delà Mgr. est allé à St-Benoit et ensuite à St. Polycarpe, où il a présidé la retraite, et il est actuellement dans le diocèse de Kingston, donnant une retraite à Bytown, et devant parcourir diverses autres localités du Haut-Canada.